

ainsi que votre expérience professionnelle en Afrique. Les fonctionnaires n'ont pas le temps d'étudier en profondeur tout le matériel didactique laissé par les experts-conseils ou les manufacturiers. Ils songeront à vous en se rappelant de brefs compte rendus sur vos points forts et vos expériences en terre africaine.

Ce travail d'information pourra un jour s'avérer rentable si vous avez inscrit vos meilleurs spécialistes à titre d'experts-conseils individuels pouvant offrir leurs services à l'une ou l'autre des nombreuses missions d'évaluation de la Banque. Ces experts-conseils sont appelés à participer parfois à titre individuel, sur la base de contrats temporaires, à la préparation, l'évaluation ou la supervision de travaux ou, encore, à prendre part à des missions d'études économiques ou sectorielles dans l'un ou l'autre des pays emprunteurs. Lorsqu'une expérience particulière est requise, le choix de l'expert-conseil individuel est fait sous la recommandation du chargé de projet qui, par l'étude des fiches individuelles des experts-conseils enregistrés auprès du Groupe, sélectionnera le candidat lui paraissant le plus apte à remplir la mission désirée.

Pareille expérience aura pour avantage non seulement de singulariser votre société auprès des experts sectoriels de la Banque mais en outre de faire reconnaître vos compétences professionnelles. Elle permettra aussi à votre société d'apprendre les méthodes de travail de la BAD, et d'établir des rapports plus personnels avec les différents experts de ce groupe financier, élément certes non négligeable. Tel est aussi l'objectif que s'est donné le Fonds canadien d'assistance technique (FCAT) en mettant à la disposition de la BAD une somme de 4,5 millions de dollars devant servir au financement d'études relatives à la définition et à l'évaluation de la faisabilité de projets viables. Il va sans dire que ce fonds limité à la seule concurrence canadienne permettra à plusieurs de nos sociétés de mieux connaître les règles et méthodes de fonctionnement de la Banque.

#### 4. Schéma de la procédure suggérée

En guise de conclusion aux « premières démarches » à effectuer pour obtenir un contrat à la BAD, nous avons résumé nos conseils en un schéma dont la simplicité permettra de mieux comprendre la procédure suggérée.